

Une occasion se présente : Le gouvernement fédéral lance un processus d’approvisionnement d’énergie éolienne et solaire spécifique à l’Alberta

27 AVRIL 2020 6 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

- [Électricité et services publics](#)
- [Énergie](#)

Le 15 avril 2020, le gouvernement fédéral (Canada) a émis une demande de renseignements (DDR) dans le cadre d'un nouveau marché public d'électricité éolienne et solaire en Alberta. La DDR a été émise par le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Elle est motivée par l'engagement du Canada à alimenter les bâtiments fédéraux en électricité 100 % propre, lorsqu'elle est disponible, d'ici 2022. La DDR a pour but d'informer toutes les parties intéressées de l'intention du Canada de soutenir la production d'électricité renouvelable en Alberta, ainsi que de recueillir des informations pour comprendre la capacité de l'industrie à atteindre l'objectif du Canada et les défis qui pourraient se présenter pour y parvenir. Les réponses à la DDR sont attendues pour le 1er mai 2020.^[1] Toutefois, les réponses sont facultatives et le fait de ne pas répondre à la DDR n'empêchera aucune partie de participer à l'étape de la demande de proposition du marché public.

Objectifs fédéraux, opportunités provinciales

Bien que la DDR ait été émise par le Canada, l'opportunité se concentre sur les besoins en électricité de la province de l'Alberta. L'Alberta est unique parmi les marchés canadiens de l'électricité, car la province possède un marché de l'électricité déréglementé (permettant ainsi des accords d'achat direct d'électricité entre le consommateur et le producteur) et l'une des plus fortes ressources combinées d'énergie éolienne et solaire au Canada.

Sous réserve des résultats de la DDR, le gouvernement du Canada propose de conclure un ou plusieurs contrats d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans, soit directement avec des producteurs d'électricité solaire ou éolienne, soit par l'intermédiaire de détaillants, afin de créer une capacité supplémentaire de production d'électricité renouvelable en Alberta pour contrer la consommation d'électricité des infrastructures fédérales.

La certitude des prix associée à des accords supplémentaires d'achat d'électricité à long terme serait une aubaine pour les producteurs d'énergie renouvelable en Alberta, qui sont souvent soumis à des prix volatiles sur le marché déréglementé de l'électricité de la province. L'accent mis par la DDR sur la construction de capacités de production d'énergie solaire et éolienne supplémentaires en Alberta serait bénéfique pour la croissance de l'emploi et des investissements dans l'industrie des énergies renouvelables de la province.

Les nouvelles installations doivent être capables de produire une nouvelle électricité renouvelable nette pour :

- l'équivalent de 200 000 mégawattheures à 280 000 mégawattheures par an, ce que les bâtiments fédéraux consomment dans la province de l'Alberta ; et
- 240 000 mégawattheures à 360 000 mégawattheures supplémentaires de crédits d'énergie

renouvelable, achetés annuellement en Alberta, pour supplanter les émissions d'électricité consommées par les installations fédérales en dehors de l'Alberta.

Pour le contexte, 200 000 mégawattheures de production annuelle est équivalent à environ 60-70 mégawatts de puissance de production éolienne installée ou à environ 90-140 mégawatts de puissance de production solaire installée, en fonction des caractéristiques spécifiques de l'installation.

Processus d'approvisionnement et ses caractéristiques

Les réponses à la DDR seront examinées au printemps 2020. Le Canada propose de lancer une demande de propositions à l'été 2020, les contrats devant être attribués fin 2020 ou début 2021. Bien que le Canada ait déclaré que le prix sera un facteur déterminant, son intention est de structurer la concurrence sur la base des informations fournies en réponse à la DDR afin d'inclure la prise en compte des critères suivants en plus du prix de l'offre :

- la participation des populations autochtones;
- la création d'emplois au Canada;
- le coût global le plus bas (mesuré en dollars par mégawattheure (\$/MWh)); et
- la diversification des risques par l'attribution de plusieurs contrats.

Conformément aux marchés publics passés précédemment en Alberta, le Canada propose que les promoteurs retenus reçoivent des contrats d'achat d'électricité d'une durée maximale de 20 ans à compter de la date d'exploitation commerciale du ou des projets retenus. Les installations de production d'électricité admissibles doivent :

- être capable de produire de l'électricité sous forme solaire et/ou éolienne;
- être en mesure de réaliser une exploitation commerciale au plus tard le 31 décembre 2022;
- être situé dans la province de l'Alberta;
- être de nouveaux projets ou des extensions de projets existants (c'est-à-dire qui ne sont pas actuellement en cours);
- être des projets ayant une puissance nominale d'au moins 10 mégawatts; et
- être capable de se connecter au réseau électrique existant.

Le Canada recherche une combinaison de solaire et d'éolien correspondant le mieux à son profil de consommation afin d'atteindre l'objectif annuel d'énergie renouvelable au coût le plus bas possible, en reconnaissant la nature intermittente des ressources solaires et éoliennes. Les volumes choisis d'énergie éolienne et solaire seront déterminés en équilibrant les coûts et la certitude des prix.

Un signe de nouvelles opportunités

Bien que la SPAC ne cherche qu'à obtenir des informations pour l'instant et que la DDR n'aboutira pas en soi à l'attribution de contrats d'achat d'électricité, la DDR signale de nouvelles opportunités pour l'industrie éolienne et solaire en Alberta, une évolution encourageante pour les développeurs d'énergies renouvelables après la terminaison des phases restantes du *Renewable Electricity Program* (REP) de la province le 10 juin 2019. Si le processus d'approvisionnement reflète le modèle d'appel d'offres et la structure contractuelle utilisés dans le cadre du programme provincial REP et de l'achat d'énergie solaire par *Alberta Infrastructure*, les développeurs qui ont participé à ces achats auront l'avantage de connaître le processus et les conditions.

En outre, étant donné l'objectif déclaré du Canada de se procurer une production à coût compétitif correspondant à son profil de consommation, qui indique des heures de pointe de consommation correspondant aux heures de bureau habituelles, ce processus d'approvisionnement est susceptible d'offrir des opportunités aux promoteurs de projets éoliens (qui sont généralement moins chers mais qui atteignent leur maximum la nuit) et solaires (qui sont généralement plus chers mais qui atteignent leur maximum le jour), par opposition aux programmes d'approvisionnement antérieurs qui favorisaient une technologie plutôt que l'autre. Il existe de nombreuses approches quant aux projets potentiels, et les promoteurs et les détaillants ayant une bonne compréhension du marché albertain sont susceptibles d'avoir un avantage.

Nous fournirons de plus amples détails concernant l'approvisionnement une fois que la demande de propositions aura été publié, ce qui est prévu pour cet été.

Merci à Robert Henry de ASCENT Energy Partners pour sa contribution à la rédaction de cet article.

[1] La DDR complète peut être trouvée [ici](#).